

Dispositif académique de validation
des acquis – DAVA
Adresse postale
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Bureaux
45 avenue Carnot
25000 Besançon
tél 03 81 65 74 71



Procédure de validation
Éducation nationale

les certifications accessibles par la VAE

- Les diplômes de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale du CAP au BTS, dans les secteurs : tertiaire, services, industriel, bâtiment et métiers d'art,
- Les diplômes comptables : le diplôme de comptabilité de gestion (niveau II), le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (niveau I)
- Les diplômes délivrés en partenariat avec les Affaires sociales : le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (niveau IV), le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (niveau III), le Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (niveau III), le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (niveau III).

la procédure

- 1- Remise du dossier de demande de VAE (livret 1) au candidat
- 2- Constitution du livret 1 (livret de recevabilité) par le candidat et dépôt au rectorat/DEC
- 3- Après décision de la recevabilité de la demande dans les 2 mois, remise du livret 2 au candidat qui peut, s'il le désire, bénéficier d'un accompagnement la décision de recevabilité est valable pendant 1 an.
- 4- Rédaction par le candidat du livret 2 permettant la description des activités
- 5- Dépôt du livret 2 au rectorat/DEC
- 6- Analyse du dossier par le jury
- 7- Entretien éventuel avec le jury
- 8- Décision d'octroi par le jury de tout ou partie du diplôme

le mode d'évaluation

Le dossier est analysé puis examiné en session de validation par un jury composé à parité d'enseignants et de professionnels.

L'entretien est facultatif. Il a lieu à la demande du jury ou du candidat.

Les unités du diplôme acquises sont valables cinq ans, les unités manquantes peuvent être obtenues par la voie de l'examen traditionnel ou par une nouvelle démarche VAE.

Il est à noter que tous les membres de jury bénéficient d'une formation avant d'intervenir.

l'accompagnement

Il est facultatif. Il consiste en une aide méthodologique qui porte sur l'apport d'informations sur la démarche, l'appropriation du questionnaire par le candidat et la description des activités en lien avec le diplôme.

Modalités : entretien individuel et atelier collectif

Il se déroule au DAVA ou sur un site local par une équipe d'accompagnateurs.

Les accompagnateurs sont impliqués dans un plan académique de formation.

le coût d'une démarche pour le candidat

Entretien préalable : gratuit

Étude de la recevabilité : gratuit

Accompagnement : variable selon la prise en charge

Tenue du jury : gratuit

Éducation
nationale